

## DÉCLARATION

18<sup>e</sup> Assemblée plénière de ParlAmericas

### Renouveler le contrat social

Le 26 novembre, le 29 novembre et le 10 décembre 2021 | Séances virtuelles

Nous, parlementaires de 20 pays<sup>1</sup> des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement le 26 novembre, le 29 novembre et le 10 décembre 2021, avec le soutien du Sénat du Chili, à l'occasion de la 18<sup>e</sup> Assemblée plénière de ParlAmericas intitulée *Renouveler le contrat social*<sup>2</sup>.

Cette assemblée plénière constituait un espace pour des échanges interparlementaires productifs, notamment avec des représentants d'organisations de la société civile et de jeunes, sur la possibilité de saisir l'occasion sans précédent que présentent les processus de reprise après la COVID-19 de renouveler le contrat social ainsi que de réinventer et de transformer des modèles de gouvernance et de développement fragiles en s'appuyant sur des principes inclusifs, durables et démocratiques qui ne laissent personne pour compte.

Le monde est confronté à une situation socioéconomique et politique complexe caractérisée par d'importants défis en matière de gouvernance démocratique, de polarisation politique, de méfiance des citoyens à l'égard des institutions et de difficultés structurelles pour les États, qui ont du mal à promouvoir des progrès économiques équitables et durables.

Dans ce contexte, en tant que parlementaires des Amériques et des Caraïbes, nous exhortons tous les acteurs étatiques et non étatiques à favoriser, grâce au dialogue démocratique, le consensus requis pour répondre aux demandes croissantes des citoyens, qui exigent des transformations systémiques et un renouvellement du contrat social basé sur des paradigmes démocratiques.

Compte tenu de ce qui précède et

Reconnaissant :

---

<sup>1</sup> Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago.

<sup>2</sup> Le terme « contrat social » fait référence à la théorie élaborée durant le siècle des Lumières et qui concerne la légitimité du pouvoir exercé par les États sur les individus. En général, le contrat social affirme que les individus acceptent, expressément ou tacitement, de renoncer à certaines de leurs libertés en échange de la protection de leurs autres droits ou du maintien de l'ordre social.

1. Que la crise sanitaire et socioéconomique engendrée par la pandémie de COVID-19 se produit dans un contexte de mécontentement social et de méfiance des citoyens à l'égard des institutions et a exacerbé la polarisation politique et les inégalités préexistantes dans les Amériques et les Caraïbes.
2. Que les citoyens, particulièrement les jeunes, les organisations et les mouvements, confrontent les États avec une série d'appels urgents à transformer le contrat social, qui touchent notamment le renforcement des modèles et des pratiques démocratiques, l'amélioration des mécanismes permettant aux citoyens de prendre part aux enjeux publics, le renforcement des systèmes de protection sociale, la transformation des modèles de production et de consommation en fonction d'un paradigme durable, ainsi que l'importance de freiner les changements climatiques et de s'adapter à leurs répercussions inévitables.
3. Que le renouvellement du contrat social doit se faire dans le cadre d'un processus démocratique, participatif, collectif et inclusif qui reconnaît que l'égalité entre les personnes est un principe fondamental sur lequel les habitants des Amériques et des Caraïbes peuvent se baser pour réaliser leurs objectifs personnels, selon les principes de solidarité, de tolérance et du respect des différences.
4. Que vingt ans après la création de ParlAmericas et l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine de l'Organisation des États américains, il convient de souligner l'engagement des pays des Amériques et des Caraïbes en ce qui concerne le dialogue politique coopératif, la recherche continue d'un consensus et la promotion de la démocratie, de la paix et du développement dans l'hémisphère, conformément au principe de respect entre les États membres.
5. Que le dialogue en vue de renouveler le contrat social requiert une participation et une contribution importantes des femmes et des groupes de population qui ont été marginalisés par les processus historiques et sociaux à la base de l'actuel contrat social, y compris les personnes qui vivent dans la pauvreté, les personnes handicapées, les Autochtones, les personnes de descendance africaine, les personnes de descendance indienne, les descendants de personnes ayant vécu dans la servitude, les membres de la communauté LGBTI, les personnes déplacées et les migrants, notamment.
6. Qu'en fournissant des lignes directrices pour des politiques et des mesures en faveur des gens et de la planète, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, entre autres instruments internationaux, établissent des priorités pour la mise en place d'initiatives visant à renouveler le contrat social basées sur des principes d'équité, de justice et d'égalité, qu'ils considèrent comme des droits fondamentaux.
7. Que la transformation numérique et la propagande informatique ont eu des effets néfastes sur la gouvernance démocratique, ont contribué à miner la confiance des populations à l'égard des institutions démocratiques et ont exacerbé la polarisation politique et sociale, ce qui a nui à un dialogue constructif.
8. Que la lutte contre les effets des changements climatiques, l'un des défis les plus importants de notre époque, requiert une transformation des modèles actuels de production et de consommation et l'adoption de modèles de développement plus durables et socialement équitables afin de promouvoir

des économies résilientes à faibles émissions de carbone, de manière à favoriser la souveraineté et la sécurité des systèmes alimentaires et des systèmes de nutrition.

9. Que l'éradication de phénomènes comme la corruption, le clientélisme et le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques demeure l'un des nombreux défis que doivent relever les États, les institutions, les partis politiques et les personnes qui participent à la vie politique.
10. Que les graves conséquences socioéconomiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence le besoin urgent de renforcer et d'actualiser les systèmes et les programmes de protection sociale, particulièrement en ce qui concerne leurs répercussions plus marquées chez les femmes en raison du fardeau disproportionné associé à la prestation de soins, à la précarité de l'emploi et à la surreprésentation dans les emplois informels, et à la violence fondée sur le sexe.
11. Que dans un monde de plus en plus mondialisé, interconnecté et interdépendant, il est essentiel de renforcer les forums d'intégration et de coopération régionales et hémisphériques entre les pays des Amériques et des Caraïbes.
12. Que, comme l'a indiqué la CEPALC<sup>3</sup>, la pandémie a révélé que l'accès à Internet et aux technologies de communication joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la COVID-19 parce que ces dernières facilitent la distanciation sociale, permettent au système socioéconomique de demeurer viable dans une certaine mesure et sont importantes pour soutenir les activités éducatives, relationnelles et récréatives.

#### **Nous nous engageons à :**

1. Défendre les principes démocratiques et les droits fondamentaux, conformément à la primauté du droit et comme l'exige le développement social, politique, économique, culturel et environnemental des peuples des Amériques et des Caraïbes.
2. Considérer les processus de rétablissement après la pandémie comme une occasion de renouveler le contrat social, de reconstruire en mieux et d'entreprendre les transformations systémiques urgentes demandées par différentes collectivités, différents mouvements sociaux et différentes organisations de la société civile.
3. Promouvoir un dialogue social démocratique et inclusif réunissant divers secteurs de la société civile, particulièrement ceux qui ont été marginalisés par le passé ou qui le sont encore, en vue de faire progresser les discussions qui permettront d'en arriver au consensus requis pour bâtir le contrat social de l'avenir.
4. Pousser les gouvernements, les médias, les organisations de la société civile, les mouvements sociaux et les entreprises technologiques à convenir de mesures visant à atténuer les effets néfastes de la désinformation numérique et de la propagande informatique sur la démocratie, la bonne

---

<sup>3</sup>[Universalizing access to digital technologies to address the consequences of COVID-19](#), CEPALC, 2020

gouvernance et la coexistence pacifique, conformément aux normes internationales en matière de liberté d'expression.

5. Réitérer l'importance d'accélérer les efforts déjà déployés dans nos pays respectifs pour lutter contre les graves répercussions des changements climatiques en prenant des mesures plus ambitieuses de lutte contre les changements climatiques, conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il est également essentiel de surveiller le respect des engagements pris par nos pays dans le cadre des instruments internationaux connexes, comme les Contributions déterminées au niveau national, en utilisant des outils comme le document [Les parlements et l'Accord de Paris](#) publié par ParlAmericas, la Westminster Foundation for Democracy, GLOBE et INTERPARES.
6. Réclamer la mise en place de politiques de transition équitables et démocratiques, de même que de politiques de lutte contre la pauvreté, dans le cadre des processus de relance après la pandémie afin de promouvoir le passage à des économies à faibles émissions et d'offrir des débouchés et des emplois écologiques de haute qualité aux travailleurs dans les secteurs touchés officiellement et officieusement par la transition.
7. Renforcer les processus favorisant l'ouverture législative au sein de nos parlements afin de garantir la transparence, la reddition de comptes, la participation citoyenne, l'éthique et la probité dans le travail parlementaire, en utilisant la [Feuille de route pour la transparence parlementaire de ParlAmericas](#) et la [Trousse d'outils pour la transparence législative publiée par le Réseau pour la transparence et l'accès à l'information, EUROsocial et ParlAmericas](#) comme référence.
8. Élaborer des stratégies de communication et créer des espaces pour les dialogues visant particulièrement les jeunes et leurs organisations, de manière à promouvoir leur véritable participation au travail parlementaire, en cherchant à intégrer leurs points de vue et leurs contributions aux processus décisionnels.
9. Renforcer et actualiser les systèmes et les programmes de protection sociale en portant une attention particulière aux groupes de population qui, par le passé, ont eu du mal à y avoir accès, garantir une couverture universelle et mettre en place des politiques fiscales durables et progressives.
10. Exhorter nos gouvernements à veiller à ce que les budgets pour les efforts de relance après la pandémie adoptent des approches intersectionnelles, interculturelles et sensibles au genre, et qui tiennent compte de l'incidence différente de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, particulièrement les jeunes femmes, les femmes qui travaillent dans le secteur informel, les femmes enceintes, les femmes qui sont à la tête de la famille, de même que les enfants et les adolescents.
11. Promouvoir l'importance de renforcer la gouvernance internationale, le multilatéralisme et les efforts concertés entre les pays de l'hémisphère dans le cadre d'enjeux comme la défense de la démocratie, la promotion des droits de la personne et l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection des migrants et la lutte contre les changements climatiques, en se basant sur le respect, l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination.

12. Exhorter nos gouvernements à redoubler d'efforts pour réduire le fossé numérique en ce qui concerne l'accès, l'utilisation et la qualité d'utilisation, grâce à des politiques exhaustives qui visent notamment le renforcement des infrastructures et de la couverture géographique, particulièrement dans les régions rurales; à des subventions qui facilitent l'accès à Internet dans les populations les plus défavorisées; à la réduction des taxes et des droits sur les appareils peu coûteux; et à l'autonomisation des utilisateurs grâce à de la formation en compétences numériques.

Adoptée le 10 décembre 2021